

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mai 2020 à 19h00

Convocation du 19 mai 2020

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de ses Adjoints

L'an deux mil vingt, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ruvigny, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente communale sur la convocation qui leur a été dressée par Madame Sylvie MARIE, Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Marie-Odile BÉLIARD ; Daniel BOICHUT, Corentin BONNEVIE, Valérie CHARVOT, Aurélien GAUTHIER, Rémi HANON, Carole HOLLEBECQ, Françoise LALLEMAND, Valérie NUNES, Michel PLOYÉ et Françoise PRIEUR.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Sylvie MARIE, Maire, qui a déclaré installer Mesdames et Messieurs : Marie-Odile BÉLIARD ; Daniel BOICHUT, Corentin BONNEVIE, Valérie CHARVOT, Aurélien GAUTHIER, Rémi HANON, Carole HOLLEBECQ, Françoise LALLEMAND, Valérie NUNES, Michel PLOYÉ et Françoise PRIEUR dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Michel PLOYÉ, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Le Conseil a désigné pour secrétaire : Corentin BONNEVIE.

Le Conseil a choisi pour assesseurs : Mmes Carole HOLLEBECQ et Françoise LALLEMAND.

Délibération 2020-08 : Election du Maire

Le président a procédé à l'appel nominal des membres présents puis a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Daniel BOICHUT se présente au poste de Maire.

Chaque conseiller municipal a remis fermé son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne :	11
Bulletin blanc :	0
Bulletin nul :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Monsieur Daniel BOICHUT	11 voix

Monsieur Daniel BOICHUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Délibération 2020-09 : Détermination du nombre d'adjoints

Après son élection Monsieur Daniel BOICHUT, Maire, informe l'assemblée municipale que selon les articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles d'adjoints susceptibles d'être nommés, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre d'adjoints à élire dans la limite de 3 et propose d'en élire 3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
ACCEPTE d'élire 3 adjoints.

Délibération 2020-10 : Election du Premier Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel BOICHUT, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Michel PLOYÉ se présente comme 1er adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne :	11
Bulletin blanc :	0
Bulletin nul :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Monsieur Michel PLOYÉ	11 voix

Monsieur Michel PLOYÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installé.

Délibération 2020-11 : Election du Second Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel BOICHUT élu Maire, à l'élection du second adjoint.

Monsieur Rémi HANON se déclare candidat au poste de 2^{ème} adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne :	11
Bulletin blanc :	0
Bulletin nul :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Monsieur Rémi HANON	11 voix

Monsieur Rémi HANON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Délibération 2020-12 : Election du Troisième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel BOICHUT élu Maire, à l'élection du second adjoint.

Madame Carole HOLLEBECQ se déclare candidate au poste de 3^{ème} adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne :	11
Bulletin blanc :	0
Bulletin nul :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Madame Carole HOLLEBECQ	11 voix

Madame Carole HOLLEBECQ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close
La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,
Daniel BOICHUT

Délibérations

D2020-08	Election du Maire
D2020-09	Détermination du nombre d'adjoints
D2020-10	Election du Premier adjoint
D2020-11	Election du second Adjoint
D2020-12	Élection du troisième Adjoint